

**NETTOYAGE ET CURAGE DES RESEAUX
ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES SITES
DU CHU DE POITIERS**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Juillet 2026

Maîtrise d'ouvrage :

Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (CHU)

Maîtrise d'œuvre :

CHU – Direction Constructions - Patrimoine et Transition Ecologique - Site de Châtelleraut et Loudun

OBJET DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre a pour objet **l'entretien préventif et curatif** de l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement desservant les établissements du **Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers**.

Sites de Châtelleraut, Loudun

Les différents ouvrages concernés, la définition des prestations et la fréquence des interventions sont précisées dans ce document.

PRESENTATION DU PERSONNEL

Pour les sites de Châtelleraut et Loudun, le personnel de l'entreprise est tenu de se présenter auprès du responsable des services techniques, ou son représentant avec une pièce écrite justifiant de son emploi dans l'entreprise.

Cette pièce justificative peut être :

- une carte d'identité professionnelle
- une lettre du Chef d'entreprise présentant l'agent.

Il devra, en outre, justifier de son niveau de qualification dans l'entreprise (chef de chantier, chef d'équipe, ouvrier professionnel qualifié, etc ...) : ce niveau de qualification devra être en adéquation avec les types de travaux à réaliser.

Les ouvrages concernés faisant l'objet de ce contrat de **maintenance préventive** sont situés sur les sites de Châtelleraut et Loudun, selon la répartition ci-après :

A - Réseaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales :

1° - Châtelleraut CH Camille GUERIN et CH de Loudun :

La totalité des réseaux extérieurs EU – EP depuis les regards en pied de bâtiment jusqu'aux raccordements sur le réseau public.

*** eaux usées :**

- collecteurs principaux, Ø 150 à 500
- collecteurs secondaires, Ø 100 à 200

*** Eaux pluviales :**

- collecteurs principaux, Ø 300 à 1 000
- collecteurs secondaires, Ø 150 à 300

*** Regards – avaloirs de voirie et parking :**

- La totalité des regards de visite – avaloirs – grilles et caniveaux disposés sur les réseaux concernés.

*** Linéaire de canalisation (voir les plans fournis pour les deux sites)**

A – DEFINITION DE LA PRESTATION :

L'entretien et le nettoyage des réseaux concernés seront exécutés selon les modalités ci-après :

- * curage hydrodynamique haute pression des réseaux
- * pompage des boues et des déchets
- * évacuation – transport des boues
- * nettoyage haute pression des regards – grilles et caniveaux.

B – REPARTITION ET FREQUENCE DES ACTIONS ET INTERVENTIONS :

L'ensemble des réseaux concernés devra être entièrement visité et nettoyé une fois durant la période contractuelle (3 ans), selon les répartitions, priorités et fréquences définies par le responsable des services techniques de Châtellerault et Loudun.

Il est à préciser que toutes les mesures seront à prendre pour éviter les dégradations et salissures. Les emplacements et locaux devront être laissés dans le même état de propreté qu'avant l'intervention.

B – Bâches de relèvement :

Les ouvrages, objet de cette prestation se situent sur le plan de positionnement de Châtellerault :

- Poste de relèvement EU parking repère C
- Poste de relèvement EU central cuisine repère D 6 m3
- Poste de relèvement EP repère I
- Poste de relèvement EU EHPAD repère J

A – DEFINITION DE LA PRESTATION :

- Vidage de bâches (marche forcée des pompes)
- Mise en sécurité du chantier avant intervention
- Décapage à haute pression des différents organes et parois de la fosse.
- Pompage des boues et déchets
- Vérification visuelle de l'état des ouvrages
- Vidage des dégrilleurs
- Remise en service

B – REPARTITION ET FREQUENCE DES INTERVENTIONS :

- * poste de relèvement parking repère C,
6 interventions par an
- * poste de relèvement central cuisine repère D.
6 interventions par an.
- * poste de relèvement EHPAD repère J.
6 interventions par an.
- * poste de relèvement EP repère I.
1 intervention par an.

Remarque générale : les périodes d'intervention seront définies par la D.C.P.T.E.

C – Bacs à graisse :

Les ouvrages, objet de cette prestation se situent sur les plans de positionnement de Châtellerault et de Loudun :

- Bac dégraisseur Châtellerault repère E (5 m3)
- Bac dégraisseur Loudun (6 m3)

A – DEFINITION DE LA PRESTATION :

- pompage du bac dégraisseur
- nettoyage haute pression du bac
- curage des antennes amont et aval du bac dégraisseur
(soit environ 10ml de Ø 100)
- traitement des déchets (graisses, boues...)

B – REPARTITION ET FREQUENCE DES INTERVENTIONS :

- * bac dégraisseur repère E,
2 interventions par an

D – Bacs « débourbeurs – séparateurs » à hydrocarbures :

Les séparateurs d'hydrocarbures qui sont destinés à récupérer les éventuels rejets et fuites d'hydrocarbures générés sur les parkings et amenés par les eaux de ruissellement. Ces équipements au nombre de trois sur les sites de Châtellerauld et Loudun, doivent être entretenus et visites obligatoirement une fois par an selon la réglementation en vigueur.

- Séparateur hydrocarbures parking Châtellerauld repère B 43 m3
- Séparateur hydrocarbures services techniques Châtellerauld repère F (2 m3)
- Séparateur hydrocarbures parking Châtellerauld repère G (12 m3)
- Séparateur hydrocarbures Hélistation Châtellerauld repère H (4 m3)
- Séparateur hydrocarbures Loudun (1 m3)

A – DEFINITION DE LA PRESTATION :

- extraction et pompage des boues et hydrocarbures
- lavage haute pression des cellules lamellaires
- vérification visuelle de l'état du revêtement intérieur
- évacuation des déchets.
- mise en place de la sécurité adéquate (EPI, ARI et détecteur multi gaz)
- personnel spécialisé et habilité à servir le matériel mis en œuvre

B – FREQUENCE DES INTERVENTIONS :

La fréquence retenue est une intervention annuelle.

E – Fosse toutes eaux :

Les ouvrages, objet de cette prestation se situent sur le plan de positionnement de Châtellerauld :

- Fosse toutes eaux repère A 3 m3

A – DEFINITION DE LA PRESTATION :

- pompage de la fosse
- nettoyage haute pression du réservoir pour décoller les déchets et le tartre accumulés sur les parois.
- curage des antennes amont et aval du bac (soit environ 10ml de Ø 100)
- Nettoyage des préfiltres, dégrilleur et dégraisseur
- Contrôle de la ventilation
- traitement des déchets (boues...)

B – FREQUENCE DES INTERVENTIONS :

- * fosse toutes eaux repère A,
2 interventions par an

DELAIS DE PREVENANCE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE

Les interventions de maintenance préventive doivent être planifiées et communiquées au CHU de Châtellerauld 1 semaine avant la date de passage afin de prévoir la réservation des places de parking.

DELAIS D'INTERVENTION DE LA MAINTENANCE CURATIVE

Une grande réactivité est demandée au titulaire :

Les interventions effectuées au titre de la maintenance corrective ont pour objet la remise en

Modalité d'intervention du prestataire :

En cas d'incident ou de panne, le prestataire doit intervenir sur chaque site dans un délai maximum de 4 h 00 (y compris week-end et jours fériés).

Le prestataire doit pouvoir être joint et assurer un service d'astreinte 24h/24, 7j/7 afin de répondre à toutes demandes urgentes.

A cet effet, le titulaire devra impérativement fournir les éléments (n° de téléphone, fax, etc...) nécessaires à une communication rapide.

CONTROLE D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Modalités des demandes d'intervention

Chaque intervention sur appel téléphonique du représentant de la Direction des Constructions du Patrimoine sera confirmée par fax (voir annexe).

En retour, un accusé de réception sera transmis indiquant la date de la demande, le nom du demandeur, la description de l'intervention ainsi que la date d'intervention.

Lorsque le titulaire se rendra sur les lieux d'intervention pour procéder à l'entretien normal programmé ou pour procéder à un dépannage, il devra faire signer une feuille d'attachement au Responsable du service des services techniques ou son représentant.

- 1 – motif de l'intervention
- 2 – la date (préciser l'heure d'arrivée et l'heure de départ)
- 3 – compte-rendu succinct de la visite.

Ce document établi en double exemplaires, sera laissé au signataire au moment du départ, sachant qu'un exemplaire est destiné au Directeur de la D.C.P.

Tous les ans un rapport d'activité sera remis par le titulaire, comprenant un récapitulatif des interventions curatives et préventives, il devra également contenir une analyse de l'état des réseaux avec des solutions d'amélioration.